



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

22 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 22 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-126	18.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie Municipale de Boulogne Billancourt	3
DDFIP n° 2017-127	05.09.2017	Arrêté portant délégation de signature du comptable de RUEIL MALMAISON	4

Arrêté DDFIP n° 2017-126 du 18 septembre 2017 portant délégation de signature du comptable de la Trésorerie Municipale de Boulogne Billancourt

Le comptable du centre des finances publiques -Trésorerie Municipale- de Boulogne Billancourt,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de la Trésorerie Municipale de Boulogne Billancourt dont les noms suivent :

- BISSON Catherine,

- HIBOU Nathalie,

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à Boulogne Billancourt le 18/09/2017

Le comptable des finances publiques de la
Trésorerie Municipale de
Boulogne Billancourt

Thierry GIROU
Inspecteur Divisionnaire H.

Arrêté DDFIP n° 2017-127 du 5 septembre 2017 portant délégation de signature du comptable de RUEIL MALMAISON

Le comptable du centre des finances publiques de Rueil Malmaison

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1617-5 ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom du comptable l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des produits locaux, notamment les actes de poursuite, les déclarations de créances relatives aux procédures collectives ou aux procédures de surendettement et de rétablissement personnel, les requêtes ou mémoires devant les tribunaux, aux agents exerçant leurs fonctions au centre des finances publiques de RUEIL MALMAISON dont les noms suivent :

- Mathieu BRUNET, Inspecteur des Finances Publiques
- Gilbert JAOUEN, Contrôleur Principal des Finances Publiques

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Fait à RUEIL MALMAISON le 05/09/2017

Le comptable des finances publiques
de la TRESORERIE

ZADVAT Aicha

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>